

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière tenue ce **quatrième jour de novembre 2002**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Claude Ménard, maire suppléant, formant quorum. Le greffier Mario Juairé est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assistance.

02-11-302

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 7 octobre et du 21 octobre 2002.

ADOPTÉE

Rapport du Maire sur la situation financière

1°) Rapport financier 2001

Au 31 décembre 2001, la nouvelle Ville a complété sa première année financière.

Les états financiers de l'année 2001 présente une situation entièrement sous contrôle : les revenus de l'année comprenant les affectations se situaient à 6 172 606 \$ tandis que les dépenses et les autres activités financières totalisaient 5 760 656 \$ dégageant un surplus net d'opération de 411 950 \$.

Le rapport du vérificateur externe conclut que les états financiers présentés respectent bien la situation financière au 31 décembre 2001 et notamment la comptabilisation des surplus et dettes en conformité avec le décret créant la nouvelle ville.

2°) **Indications préliminaires pour le présent exercice financier**

En 2002, le budget adopté par la nouvelle Ville de Princeville est équilibré à 5 407 152 \$. À même ce budget, une réserve de 60 000 \$ a été créée afin de prévoir la vidange des boues des étangs d'aération lorsqu'elle sera requise.

Au cours du présent exercice le conseil a approprié du surplus affecté de la nouvelle Ville 87 624 \$, de l'ex-Ville 117 000 \$ et de celui de l'ex-Paroisse 40 975 \$ pour les prévisions budgétaires 2002.

D'autres montants ont été appropriés en cours d'année :

- 30 000.00 \$ pour du mobilier de bureau;
- 25 000.00 \$ pour les ajustements salariaux du programme d'équité salariale;
- 13 437.40 \$ du surplus de l'ex-Ville pour l'acquisition d'un terrain pour le site d'élimination des neiges usées.

De plus l'achat d'une resurfaeuse à glace a été réalisé à même un emprunt au fonds de roulement de 19 500 \$ ainsi que l'achat d'équipements de terrains de jeux pour le parc de la rue Richard qui a été engagé à même le fonds des parcs pour un montant de 5 000 \$.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un léger excédent des recettes sur les dépenses, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complétés leur mandat.

3°) **Dernier programme triennal en immobilisation**

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2001 totalisait :

pour 2002	:	1 569 600 \$	
pour 2003	:	5 678 300 \$	et
pour 2004	:	856 300 \$	

Consistant, en plus des transferts des activités financières, en divers travaux de développement résidentiel, d'approvisionnement en eau potable, de réaménagement de l'Hôtel de Ville, de construction de chemins municipaux, d'installation de services dans des secteurs industriels et au domaine Paquet et d'agrandissement du Centre Sportif.

Les dépenses inscrites pour 2002 sur ce programme mais non réalisées seront réévaluées et/ou reportées à une autre année.

4°) **Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2002**

La rémunération des membres du conseil est de 20 808 \$ pour le maire et de 6 936 \$ pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de 10 404 \$ pour le maire et de 3 468 \$ pour chacun des conseillers.

5°) **Orientations générales 2003**

Pour la prochaine année le conseil municipal continuera les dossiers déjà amorcés, notamment, l'aménagement du site d'élimination des neiges usées, le remplacement des services sur St-Jean-Baptiste Nord pour alimenter adéquatement le nouveau parc industriel, ainsi que l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées du Domaine Paquet.

Seront aussi regardés le réaménagement de la voirie sur la rue St-Jacques Ouest et la continuation de la réfection des rangs.

Le conseil continuera sa réflexion et proposera des programmes sur la revitalisation du centre-ville, la politique familiale ainsi que sur l'appui aux activités culturelles.

Finalement le conseil effectuera les travaux requis pour assurer la pérennité de l'approvisionnement en eau potable de la population desservie.

6°) **Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

02-11-303

Publication du rapport du maire

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

Rapport du comité des équipements supra-locaux

Le greffier mentionne que la Ville de Princeville a reçu de la M.R.C. de l'Érable, le rapport du comité des équipements supra-locaux la M.R.C. de l'Érable - déposé.

02-11-304

Dénomination du comité fédéral

ATTENDU QUE le conseil de Ville de Princeville a pris connaissance d'une demande d'appui adressée par la M.R.C. de l'Érable;

ATTENDU QUE celle-ci vise à s'opposer à la modification de la dénomination du comté Lotbinière-Erable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil appuie la pro-

position adoptée par la M.R.C. de l'Érable s'opposant au retrait du secteur Érable dans la dénomination du comté fédéral Lotbinière-Érable.

QU'une copie de ladite résolution soit transmise à la M.R.C. de l'Érable ainsi qu'au député de Lotbinière-Erable Monsieur Odina Desrochers, pour faire connaître la position de la Ville de Princeville sur cette proposition.

ADOPTÉE

02-11-305

Ratification des chèques et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 9 octobre 2002	
- nos 2CH001530 à 2CH001537	13 173.59 \$
- En date du 23 octobre 2002	
- no 2CH001537	annulé
- En date du 16 octobre 2002	
- nos 2CH001538 à 2CH001545	15 662.05 \$
- En date du 22 octobre 2002	
- nos 2CH001546 à 2CH001549	11 365.97 \$
- En date du 22 octobre 2002	
- nos 2CH001550 & 2CH001551	6 989.03 \$
- En date du 30 octobre 2002	
- nos 2CH001552 & 2CH001553	19 938.18 \$

temps supplémentaire des périodes 200241 à 200244

ADOPTÉE

02-11-306

Approbation des comptes

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 1 ^{er} novembre 2002	
- nos 2CH001554 à 2CH001673	229 235.95 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 1 ^{er} novembre 2002	
- nos 2CH200028 à 2CH200033	292 781.27 \$

ADOPTÉE

02-11-307

Tarification pour les ententes incendies avec Norbertville et St-Norbert

ATTENDU QUE le conseil de Ville de Princeville désire apporter quelques changements à l'entente intermunicipale des incendies sur les territoires des municipalités de Norbertville et de St-Norbert d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil propose les nouveaux tarifs relativement à une nouvelle entente intermunicipale des incendies avec les municipalités de Norbertville et de St-Norbert d'Arthabaska pour les années 2003 et 2004;

Que le prix annuel de base soit fixé à 20 \$ per capita pour les années 2003 et 2004;

Que le coût de location pour les camions-incendies et de compensation pour les salaires soient fixés comme suit :

Camion citerne (min. 2 heures)

2003	-	la 1 ^{ère} heure	349.09 \$
	-	les heures subséquentes	173.48 \$
2004	-	la 1 ^{ère} heure	366.05 \$
	-	les heures subséquentes	181.90 \$

Camion auto-pompe (min. 2 heures)

2003	-	la 1 ^{ère} heure	709.36 \$
	-	les heures subséquentes	357.47 \$
2004	-	La 1 ^{ère} heure	726.38 \$
	-	les heures subséquentes	366.05 \$

Salaires pompiers – années 2003 – 2004

Les coûts du salaire du directeur, de l'assistant directeur et des pompiers tels que fixés par résolution du conseil plus 25 % pour les bénéfices marginaux et les frais d'administration;

QU'une copie de la dite résolution soit transmise aux municipalités concernées pour obtenir leur approbation.

ADOPTÉE

02-11-308

Contrat de service 2003 pour logiciels de comptabilité

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser les contrats de service et de mise à jour des logiciels suivants :

- Cognicase Contrats 2003 - comptabilité 18 734.00 \$

Transport, vacation et taxes applicables sont en sus.

ADOPTÉE

02-11-309

Remplacement et disposition d'appareils respiratoires du service incendie

ATTENDU QUE certains appareils respiratoires pour les pompiers doivent être remplacés pour uniformiser ces équipements;

ATTENDU QUE ces appareils se doivent d'être utilisables par tous les pompiers et non pas attirés à un seul;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur du service incendie à procéder au remplacement de quatre (4) appareils respiratoires au prix de 1 890 \$ chacun avec échange, ainsi qu'à la disposition, par offre à un autre service incendie ou quelqu'autre acquéreur potentiel, de quatre (4) appareils rendus non nécessaires au service.

ADOPTÉE

02-11-310

Entretien de chemin d'hiver – Ententes particulières hors contrat

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit conclure certaines ententes entre différents entrepreneurs pour l'entretien des chemins d'hiver de certains chemins municipaux de la Ville non compris dans le contrat d'entretien général pour l'année 2003 et 2004;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien d'hiver de certains chemins municipaux tels qu'énumérés ci-dessous :

ENTREPRENEUR	CHEMIN	LONGUEUR	COÛT 2003	COÛT 2004
Réal Bédard	Rang 1	1,20 km	1 366.50 \$ taxes incluses	1 366.50 \$ taxes incluses
Paroisse Plessisville	Rang 6	0,579 km	700.00 \$	700.00 \$
Ville Victoriaville	Route de L'aéroport	0,42 km	326.55 \$	326.55 \$
Ste-Sophie d'Halifax	Chemin des pointes	1,20 km	1 200.00 \$	1 200.00 \$

ADOPTÉE

02-11-311

Patrouille de nuit - Entente

ATTENDU QUE le conseil désire conclure une entente avec Les Entreprises H. St-Pierre inc. pour effectuer la patrouille de nuit lors du déneigement de la route 116;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accepter de verser à la compagnie Les Entreprises H. St-Pierre inc. un montant de 6 820 \$ (avant taxes)

pour effectuer la patrouille de nuit exigée dans le devis du Ministère des Transports lors du déneigement de la route 116 (section de Princeville) pendant la période du 8 novembre 2002 au 31 mars 2003. La compagnie facturera la Ville à la fin de chaque mois le cinquième du montant établi.

ADOPTÉE

02-11-312

Souffleuse à neige – Location pour la saison 2002-2003

ATTENDU QUE deux entreprises ont présenté une offre de services pour l'enlèvement de la neige sur certaines rues de la Ville de Princeville par le biais d'une souffleuse à neige;

ATTENDU QUE les Entreprises H. St-Pierre inc. ont présenté la plus basse soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture d'une souffleuse à neige pour l'enlèvement de la neige dans certaines rues de la Ville de Princeville à les Entreprises H. St-Pierre inc. au montant de 106 \$ l'heure (taxes non incluses) pour l'hiver 2002-2003 et comprenant le brigadier-signaleur.

ADOPTÉE

02-11-313

Transport adapté – Service et financement 2003

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire offrir le service de transport adapté sur son territoire;

ATTENDU QUE la contribution annuelle 2003 a été produite par l'organisation du Transport adapté Rouli-Bus de Victoriaville;

ATTENDU QUE la nouvelle contribution tient compte de la fermeture de l'Hôpital Saint-Julien de Saint-Ferdinand;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver la contribution annuelle exigée par le Transport adapté Rouli-Bus de Victoriaville au montant de 11 289.80 \$ pour l'année 2003.

ADOPTÉE

ATTENDU QUE certains ajustements sont requis pour compléter les travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville autorise les avis de changements préparés par Jean Lemay, architecte et approuvés par le conseil en date du 4 novembre 2002.

En voici la liste et les coûts :

- Appareils électriques à déplacer au sous-sol	817.36 \$
- Ajout d'un drain de toit	3 405.04 \$
- Ajout 4 fenêtres à volet	2 378.72 \$
- Crédit Gaz Métropolitain	(523.71 \$)
- Imprévu – ouvrages divers	<u>10 105.96 \$</u>
Total net :	16 183.37 \$

ADOPTÉE

02-11-315

Bail avec Patrimoine Princeville

ATTENDU la demande de relocalisation présentée par Patrimoine Princeville;

ATTENDU QUE cet organisme culturel voué à la conservation des archives historiques a besoin d'un local pour les fins d'un centre d'archives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise le prêt gratuit d'un local dans le centre administratif situé au 101, rue Demers Est, Princeville pour les fins d'un centre d'archives appartenant à Patrimoine Princeville.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le projet d'entente de prêt d'un local pour les fins de Patrimoine Princeville.

ADOPTÉE

02-11-316

Clôture du parc de la rue Richard

ATTENDU QUE la clôture du parc de la rue Richard a coûté plus cher afin d'empêcher les véhicules d'y circuler et d'accéder au Parc linéaire;

ATTENDU QU'une résolution avait été adoptée en octobre dernier afin d'affecter le fonds de parc à l'acquisition d'équipements de jeux ainsi qu'à la clôture;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de modifier le montant pour l'installation de la clôture du parc de la rue Richard par celui de 5 545.50 \$ (avant taxes);

Que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

ADOPTÉE

02-11-317

Droit de passage du sentier de motoneige dans le nouveau parc industriel

ATTENDU la demande produite par le club de motoneige des Bois-Francis, pour obtenir un droit de passage dans le secteur du nouveau parc industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser le Club de motoneige des Bois-Francis à circuler dans le nouveau parc industriel situé dans le secteur de la rue St-Jean-Baptiste Nord.

ADOPTÉE

02-11-318

Demande de dérogation mineure – CBR Laser Inc.

ATTENDU QUE cette compagnie doit relocaliser l'entrée électrique de son usine du 131 route 116 Est ainsi que d'aménager une nouvelle salle de pause;

ATTENDU QUE la demande consiste à permettre un agrandissement supplémentaire;

ATTENDU QUE la présente demande n'a pas d'impact négatif sur le voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie CBR Laser inc. pour lui permettre d'agrandir le bâtiment de 104,2 m² ce qui représente environ 9% de plus que l'agrandissement permis au règlement pour des bâtiments dérogatoires.

ADOPTÉE

02-11-319

Demande de dérogation mineure – Max Sévigny et François Minville

ATTENDU la présentation de la demande de dérogation mineure présentée par Messieurs Max Sévigny et François Minville;

ATTENDU QUE la demande consiste à resubdiviser le lot 253-7-30, pour y construire une résidence unifamiliale jumelée, avec une façade réduite de 7,68 mètres pour chacun des nouveaux lots, la norme étant de 13,0 mètres;

ATTENDU QUE la superficie des lots projetés dépasse amplement la norme requise dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Messieurs Max Sévigny et François Minville, pour y resubdiviser le lot 253-7-30 afin de construire une résidence unifamiliale jumelée dont la façade sera réduite de 7,68 mètres à chacun des nouveaux lots, la norme prescrite étant de 13,0 mètres.

ADOPTÉE

02-11-320

Demande de délai additionnel à la CPTAQ – Gagné Excavation Ltée

ATTENDU QUE la compagnie Gagné Excavation Ltée. a produit une demande d'autorisation permettant l'exploitation de gravier sur les parties des lots 11-A, 11-B et 11-C du rang X11 du canton de Stanfold;

ATTENDU QUE l'exploitant désire prolonger le délai prescrit par la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation présentée par la compagnie Gagné Excavation Ltée, pour prolonger le délai fixé par la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec dans le dossier # 245714, pour poursuivre l'exploitation d'une

gravière sur les parties de lots 11-A,11-B et 11-C du rang X11 du Canton de Stanfold.

ADOPTÉE

02-11-321

Entente Loisirs 2003 – Ville de Victoriaville

ATTENDU QUE le conseil désire conclure avec la Ville de Victoriaville une entente concernant l'accueil de la clientèle de Princeville aux activités de loisirs et de culture de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE l'article 468.52 de la Loi sur les Cités et Villes permet à la Ville de Princeville de conclure ce type d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par la conseiller Gilles Fortier et résolu que :

- a) la Ville de Princeville signe une entente annuelle avec la Ville de Victoriaville en matière de loisir et de culture pour que soient admises les personnes de la Ville de Princeville aux services récréatifs et culturels de la Ville de Victoriaville;
- b) la Ville de Princeville accepte de payer à la Ville de Victoriaville, sur présentation des pièces justificatives, une somme de 158\$ par année, par inscription dûment enregistrée par la Service du loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Victoriaville plus taxes si applicables;
- c) cette entente permet à la clientèle de la Ville de Princeville d'être soumise aux mêmes conditions d'inscription aux activités des organismes que les clientèles de la Ville de Victoriaville;
- d) le Maire et le greffier sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Soccer de Princeville

Lettre de remerciements adressée aux membres du conseil par le comité du Soccer de Princeville – Déposée.

02-11-322

Jean Boudreau, notaire – Centraide

ATTENDU QUE la demande de souscription présentée par M. Jean Boudreau, notaire pour la collecte de fonds de Centraide;

ATTENDU QUE l'organisation de Centraide contribue à financer des organismes communautaires sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil verse à l'organisation de Centraide, une aide financière au montant de 200 \$ pour permettre d'aider des organismes communautaires de la région.

ADOPTÉE

02-11-323

Tournoi provincial Bantam

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ pour les médailles et banderoles aux champions et finalistes à être remises au Tournoi Provincial Bantam 2003.

ADOPTÉE

02-11-324

Chevaliers de Colomb - Guignolée

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 100 \$ à l'organisme des Chevaliers de Colomb de Princeville dans le cadre de la Guignolée.

ADOPTÉE

02-11-325

Courses VTT

ATTENDU la demande de commandite présentée par Monsieur Claude Côté responsable de l'organisation de la compétition de véhicules tout terrain au Club de golf Lafontaine de Princeville;

ATTENDU QUE les profits des courses organisées lors de la journée seront remis à la Chorale de l'École Sacré-cœur de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'autoriser la parution d'une annonce publicitaire de la Ville de Princeville, au coût de 150 \$ dans le dépliant confectionné par l'organisation pour le tenue de cet événement.

ADOPTÉE

Régie des Alcools, des courses et des jeux

Le greffier Mario Juare relate brièvement la décision qui a été prise par la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec relativement au dossier du Bar 305 - Classé.

02-11-326

Couverture

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé à l'octroi d'un contrat pour recouvrir le toit de l'usine de pompage de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil autorise le paiement au montant de 9 424.86 \$ à la compagnie Couverture Provinciale inc.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

02-11- 327

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Claude Ménard, maire suppléant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière